

EPoux ou PÈRE

Prénoms Vincent, Edmond, André

Nom CALISTI

né le 6 mars 1992

à 10 heures 45

à Vitry sur Seine (Val-de-Marne)

fil^s de Jean-Patrick Vincent
— CALISTI

et de Mariola Halgorzata —
NOWOTNIK

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 439

le 30.10.18

Mentions marginales



Seu

Mariage célébré à YERRES (ESSONNE)

le 20 Mai 2023

Il a été déclaré qu'un contrat de mariage a été signé
le 17 février 2023 par Maître Romain CIVEL, Notaire
2 Place de la Mairie à Brunoy (Essonne), office
notarial n° 91-13.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 35

Mentions marginales

EPOUSE ou Mère

Prénoms Julie

Nom JAVAUX

née le 29 novembre 1995

à 14 heures 15

à La Seyne-Sur-Mer (Var)

Fille de Patrick Gérard JAVAUX

et de Stéphanie CALVO

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1720

le 05 novembre 2018

Mentions marginales

C. BOTTERO



à 11 heures 00

le 20 Mai 2023



(1) Écrire selon le cas « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère »

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie _____ 2^{me} partie _____ ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... »

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille »

(5) Prénoms et NOM des Parents

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le _____ par Me _____ notaire à _____ »

ait de l'acte de décès n° _____

ré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

it de l'acte de décès n° _____

ré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

uer les Prénoms et NOM du défunt.
selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le »
les sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1050

Le 16 juillet 2018
à 23 heures 35

est né(e)⁽¹⁾ Elyna CALISTI suivant
déclaration conjointe du
17 juillet 2018.

du sexe féminin à Vitry sur Seine
(Val-de-Marne)

reconnu(e)⁽⁴⁾ à Yerres (Essonne) le 28 avril
2018 par ses parents.

Délivré conforme aux registres, le 30.10.18

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance PREMIER ENFANT / SECONDE /
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie ... » et/ou « 2^{me} partie ... » en cas de double nom de famille
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détienu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom NOM) née le ... à ... »
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) »
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement »

2^e ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 3094

Le 17 octobre 2019

à 1 heure 12

est né(e) ⁽²⁾ Apolline CALISTI, suivant déclaration conjointe du 17 juillet 2018.

du sexe Féminin

à Villeneuve-St-Georges
Val de Marne

reconnu(e) ⁽⁴⁾ Par les Père et Mère le
7 Septembre 2019 à Yerres (Essonne)

Délivré conforme aux registres, le 22 OCT. 2019

Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... et/ou 1^{re} partie... 2^{re} partie... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____ heures

à _____
est né(e) ⁽²⁾

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par » (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance).

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».